

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 05 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 8 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 9
 - Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 8 novembre deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absent excusé : Philippe FROGNEUX.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 : Rénovation de l'école

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que la circulaire préfectorale du 8 novembre 2024 a défini les catégories d'opérations éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025.

A cet effet, la rénovation de l'école pourrait être financée au titre de la catégorie 1 « Bâtiments et équipements publics », « Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance ». Un devis de travaux auprès d'un maître d'œuvre qualifié a été effectué pour un montant de 8 180.90 € HT permettant le remplacement du revêtement du sol et la remise en peinture de la salle de classe et du sas d'entrée.

Monsieur le Maire précise que le taux de subvention de cette catégorie se situe entre 20% et 80% du montant HT des travaux. Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Source	Nature du financement	Montant prévisionnel	Taux	Commentaires
Etat	DETR	6 544.72 €	80 %	Demande à effectuer
Auto-financement		1 636.18 €	20 %	Fonds propres
Total HT prévisionnel	financement	8 180.90 € HT €	100 %	

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025. Les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser le Maire à déposer une demande d'aide financière pour la DETR 2025. Cette opération est prévue sur l'année 2025.

Le Conseil municipal ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de précéder à la rénovation de la salle de classe,

CONSIDÉRANT que ces travaux pourraient être subventionnés au titre de la DETR 2025,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux de rénovation de l'école estimés à hauteur de 8 180.90 € HT et demandant un taux de financement à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre de la DETR 2025,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 10 VOIX POUR :

- **ADOPTE** l'opération « Rénovation de l'école », pour un montant de 8 180.90 € HT ; soit 9 817.08 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025, et à signer tout document relatif à cette opération,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
André LADET

Dépôt PRÉFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 06/12/2024
077-217703438-20241205-DE_2024_033-DE

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 6 décembre 2024

Le Maire,
Bruno GAUTIER

